

Expérimentations organisationnelles innovantes du système de santé « Article 51 »

CNEH – le 4 juillet 2019



- **Un cadre expérimental pour encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et de nouveaux modes de financement**
 - Ouvre la possibilité de déroger à de nombreuses dispositions législatives (règles de financement ou d'organisation)
 - Crée le fonds d'innovation en santé (FISS) pour accompagner ces expérimentations
- **Un projet = un porteur, des acteurs volontaires avec un terrain d'expérimentation**
 - Toute personne morale peut déposer un projet

● Un projet peut être proposé :

- A l'initiative des acteurs
- En réponse à un AAP
- 2 points d'entrée :
 - ARS (si le territoire de l'expérimentation est régional)
 - Ministère (si le territoire de l'expérimentation concerne plus d'une région ou si elle comporte un DM)

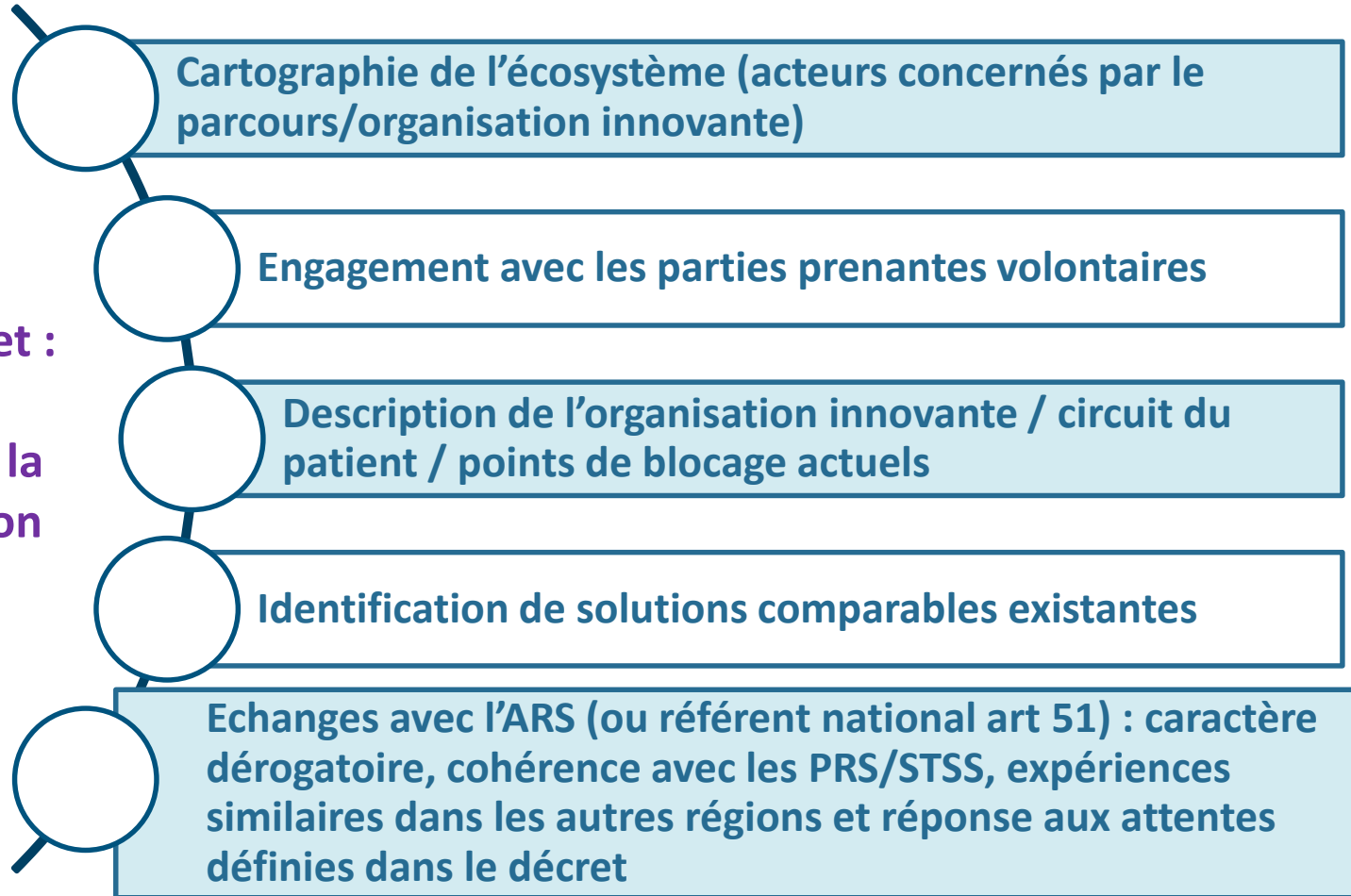
● Un processus itératif avec le porteur :

- Vérification des critères de faisabilité, reproductibilité, caractère innovant, efficacité + au moins une dérogation
- Accompagnement pour la rédaction de son CDC

Enjeux : encourager des équipes volontaires pour mettre en place des expérimentations visant à améliorer pertinence, qualité et parcours des prises en charge sur les territoires

Méthode de (co) construction d'un projet

Porteur de projet :
réflexions
préliminaires à la
lettre d'intention



Grille de lecture pour l'éligibilité d'un projet

EST « ART. 51 »	N'EST PAS « ART. 51 »
<p>Un projet qui a besoin d'une dérogation aux règles actuelles de financement ou à certaines règles d'organisation</p>	<p>Une demande de subvention</p>
<p>Un projet à vocation de transformation organisationnelle et reproductible</p>	<p>Un projet de recherche biomédicale (au sens de la loi Jardé). Si il incorpore une dimension de recherche, il doit déboucher sur une transformation organisationnelle</p>
<p>Un projet avec une dimension collective (multi-acteurs)</p>	<p>Un financement isolé d'un outil / solution technologique (sans avoir précisé son impact organisationnel sur le parcours du patient)</p>
	<p>Une procédure « fast track » ou « by pass » d'accès au marché (prix et remboursement)</p>



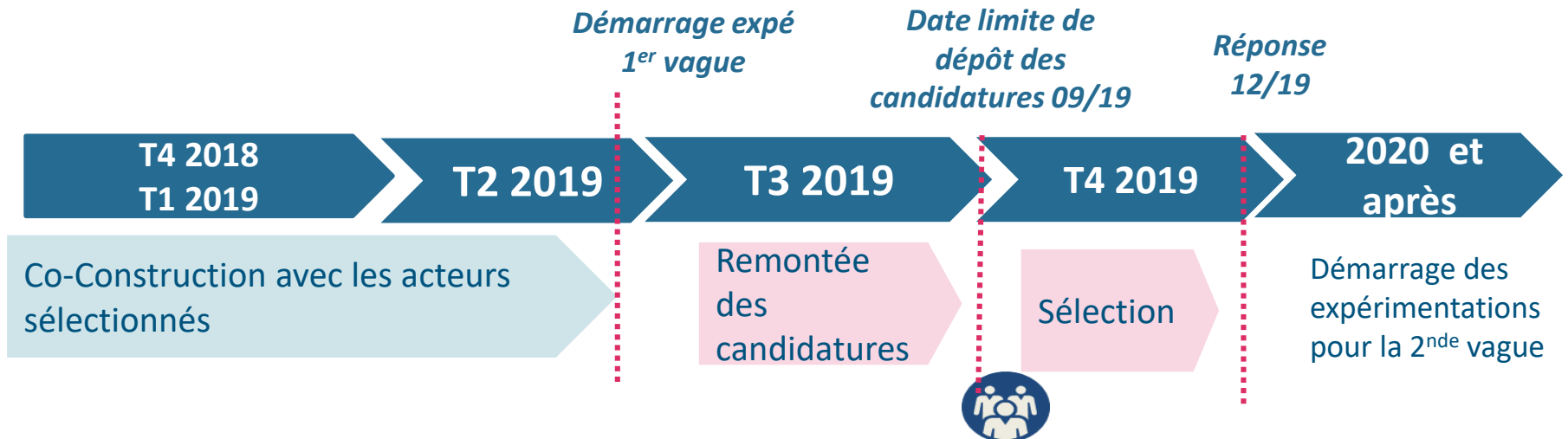
L'administration apprenante

- **Une invitation à travailler autrement :**
 - **Pensée hors cadre**
 - **Approche incrémentale et collaborative avec les professionnels de terrain**
 - Accompagnement des porteurs
 - Echanges itératifs entre le porteur et l'administration sur la base de projets non finalisés
 - L' « accélérateur » : concentration des expertises dans l'espace et le temps
 - **Utilisation de nouveaux outils**
 - La plateforme de paiement de l'assurance maladie
- **Une démarche partenariale entre les différentes composantes de l'administration :**
 - **Etat/Assurance Maladie, niveaux national/régional**
 - **Mode projet au niveau national et régional**
 - **Approche 360 °**
 - **Développement de nouvelles compétences (évaluation et conditions de diffusion de l'innovation)**

3 projets d'initiative nationale

Démarches de co-construction de cahiers des charges

- 3 projets d'initiative nationale co-construits avec 54 acteurs de terrain suite à Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au printemps 2018 :
 - Incitation à une prise en charge partagée (IPEP) : co-construction de septembre 2018 – mars 2019, autorisation publiée 3/7/2019, 18 groupements participants en 2019 + appel à projet
 - Paiement en équipe de soins de ville (PEPS) : co-construction de septembre 2018 – mars 2019, autorisation publiée 3/7/2019, 21 structures participantes en 2019 + appel à projet
 - Episode de soins (EDS) : co-construction de septembre 2018 – juin 2019 et autorisation prévue en juillet 2019



- Centre de santé sexuelle communautaire: candidature retenue en juillet, co-construction en septembre 2019 et autorisation prévue pour 2020

EPISODE DE SOINS

= paiement à l'épisode de soins

- Prise en charge ciblée et durée limitée : 3 prises en charges chirurgicales : colectomie pour cancer, prothèse totale de hanche, prothèse totale de genou
- Tester et mettre en œuvre un paiement groupé des acteurs pour une prise en charge coordonnée et intégrée d'un EDS (en amont, pendant et après l'hospitalisation)

Rétrospectif ou prospectif

INTERESSEMENT

= intéressement collectif

- Maintien des modes de rémunération principaux
- Groupement d'acteurs, avec présence MT
- Tester : organisations innovantes ; nouveau mode de financement complémentaire aux financements de droit commun reposant sur un intéressement collectif (partage des gains) fondé sur des critères de qualité, d'expérience patient et de maîtrise des dépenses de santé.

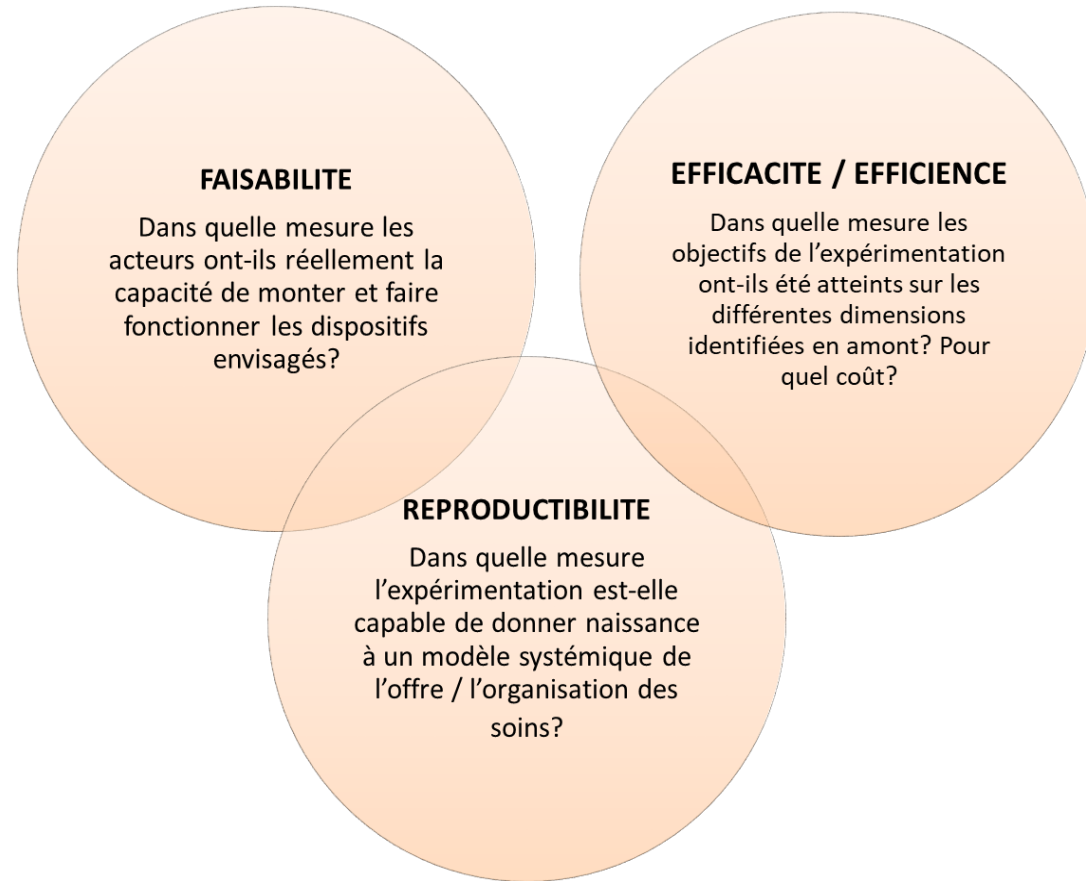
REMUNERATION

= rémunération forfaitaire

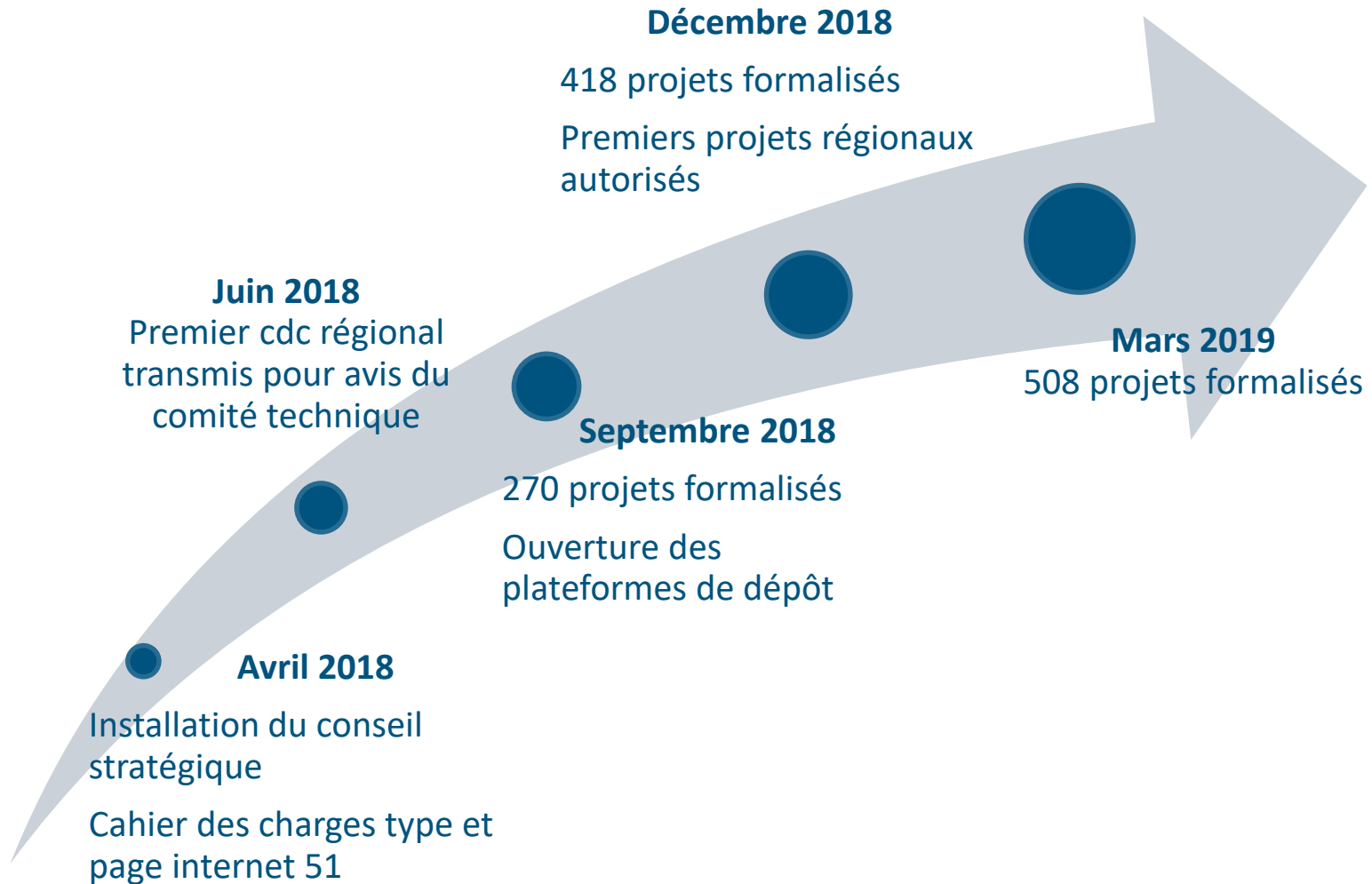
- Alternatif au paiement à l'acte : paiement collectif forfaitaire, substitutif à l'acte, pour une équipe de professionnels de santé pluriprofessionnelle en charge du suivi en ville de certains patients.
- Ciblé sur *patientèle diabétique, personnes âgées, patientèle totale*
- Forfait annuel par patient

Evaluation des expérimentations

- **Typologie d'évaluation complexe :**
 - Grande diversité des expérimentations (taille, thématique, maturité...),
 - Nombre conséquent de projets
- **Développement d'une démarche d'évaluation pragmatique et graduée :**
 - Évaluation qualitative et statistiques descriptives (indicateurs)
 - Évaluation quantitative complexe (données SNDS, construction d'un groupe témoin complexe...)
- ❖ **Publication imminente d'un guide méthodologique de l'évaluation (Cnam-Drees)**
- ❖ **Marché cadre national en cours**
- ❖ **Evaluation financée par le FISS**
- ❖ **Les évaluateurs ne sont pas choisis par les porteurs**



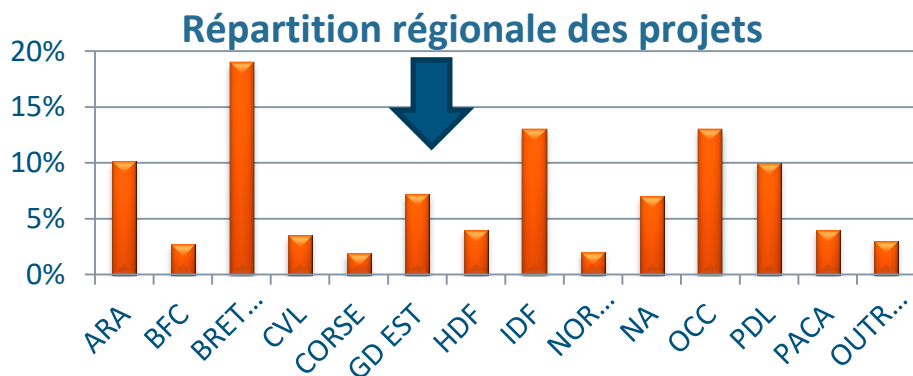
Où en est-on aujourd'hui?



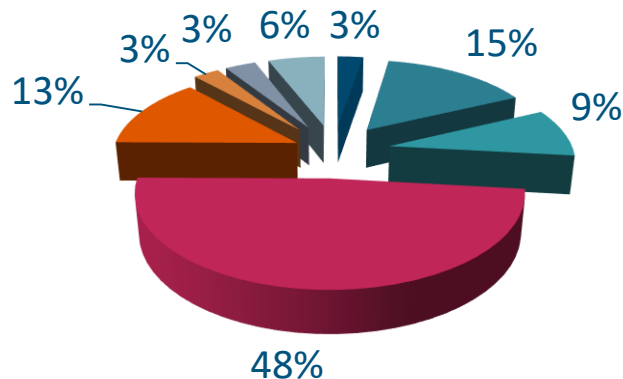
Point sur les projets à l'initiative des acteurs

= 374 projets formalisés auprès des ARS

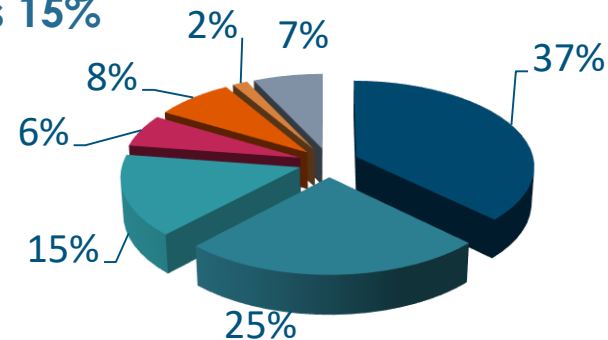
- 5 régions (IdF, Occitanie, ARA, PDL et Bretagne qui a fait un appel à projets) représentent les 2/3 des projets déposés



- Dans la moitié des cas, le porteur est un établissement de santé



- Cible les maladies chroniques dans 37% des cas et les personnes âgées dans 15%

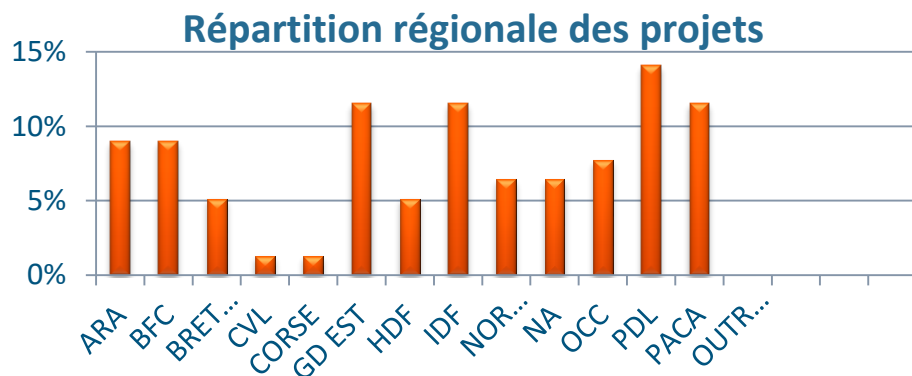


- Personnes atteintes de maladies chroniques
- Population générale
- Personnes âgées
- Enfants et/ou jeunes
- Personnes en situation de handicap
- Personnes en situation d'addictions
- Autres

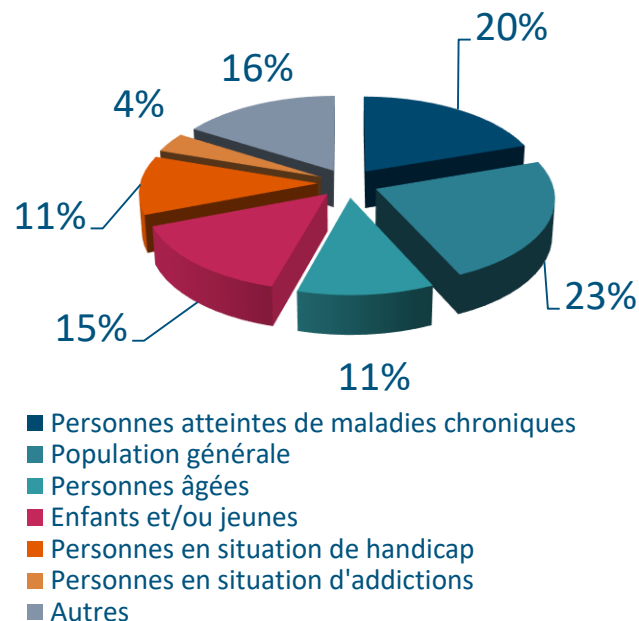
- Pouvoirs publics (ARS, CPAM, CD, CCAS, INSERM, autres...)
- Associations
- ESMS
- ES publics et privés
- Ville
- Autres
- Personnes physiques
- Entreprises

78 projets formalisés auprès des ARS au premier trimestre 2019 (et 452 en cumul)

Répartition par région



Cible dans 23% la population générale

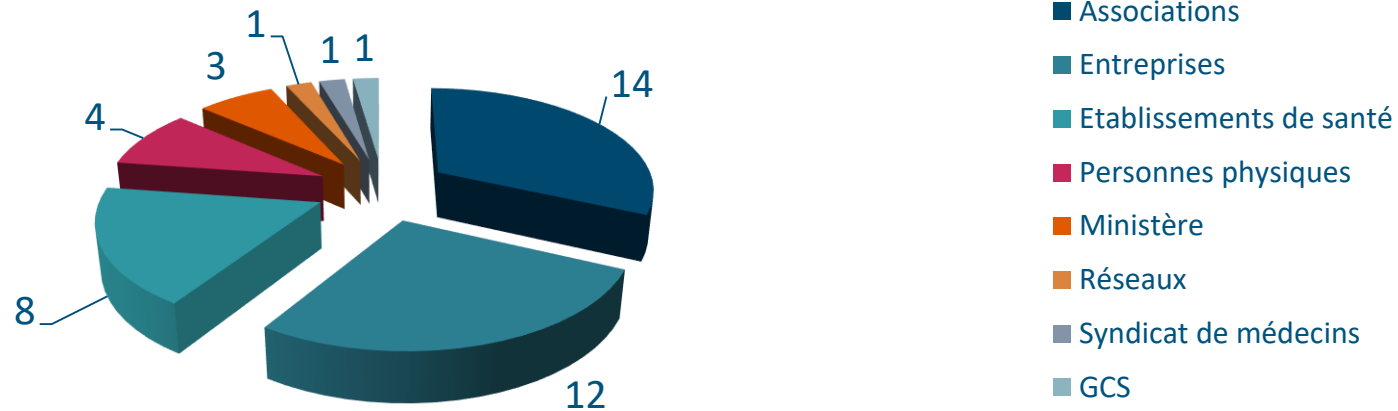


Dans 40% des cas, le porteur est un établissement de santé



= 44 projets formalisés auprès du rapporteur général

- Les porteurs les plus fréquents sont des entreprises et associations professionnelles



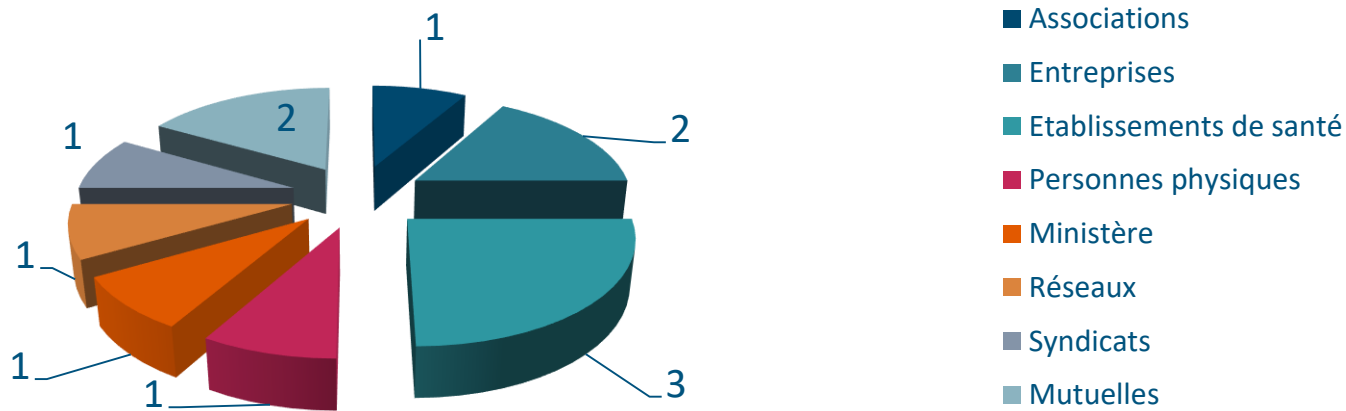
- Ciblent les maladies chroniques dans la moitié des cas



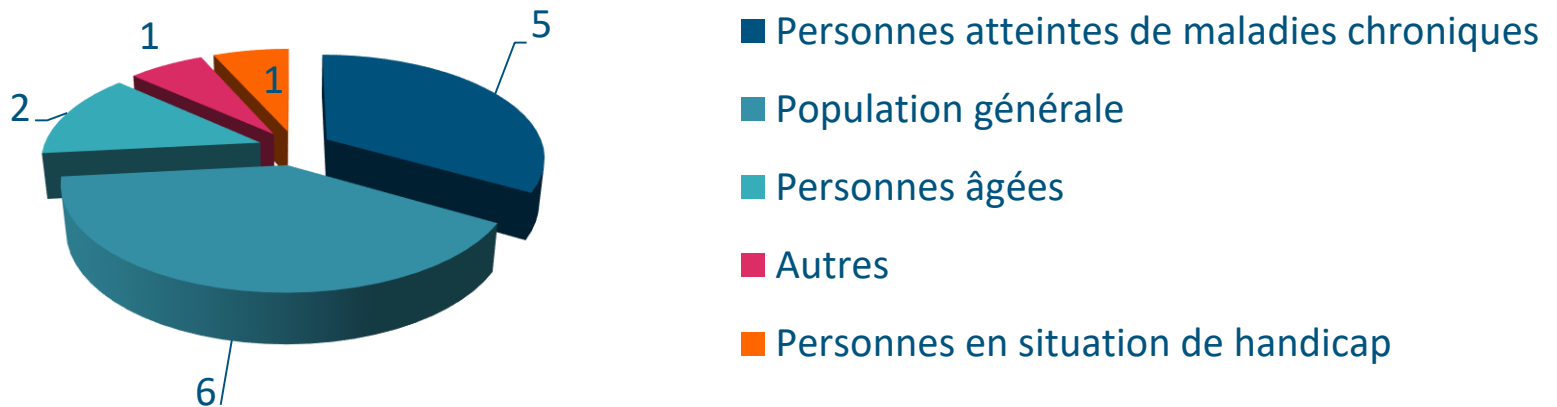
Nb : plusieurs réponses possibles

Tendances 2019 - Projets nationaux

- **12 projets formalisés auprès du RG au premier trimestre 2019 (56 en cumul)**
- **Entreprises et établissements de santé les plus représentées parmi les porteurs (en nb de projets)**



- **Cible la population générale dans la moitié des cas (en nb de projets)**



Nb : plusieurs réponses possibles

15 projets autorisés à ce jour

- **4 projets régionaux à l'initiative des acteurs (autorisés par les DG ARS) :**
 - Suivi intensif par des professionnels ville-hôpital des patients victimes d'AVC et IDM pour prévenir et dépister les complications et récurrences (BFC)
 - Parcours médico-éducatif pluridisciplinaire nutrition/santé pour les patients adultes obèses (BFC)
 - Service de soins bucco-dentaires mobile à destination des résidents d'EHPAD dans le Puy-de-Dôme (ARA)
 - Consultations santé migrants : développement de l'interprétariat professionnel en médecine (Bretagne)

- **5 projets nationaux à l'initiative des acteurs (autorisés par les ministres)**
 - Accompagnement et prévention bucco-dentaire des personnes vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées (3 régions)
 - Parcours de soins coordonné des enfants et adolescents protégés (2 régions)
 - Prise en charge par télésurveillance du diabète gestationnel (8 régions)
 - Simplification du parcours de soins hépatite C dans les populations à risque (projet « DEPIST'C PHARMA) (recours à un DM innovant – Occitanie)
 - Simplification du parcours de soins hépatite C dans les populations vulnérables (stratégie « test and treat ») (recours à un DM innovant – Occitanie)

- **1 projet d'initiative MSS/CNAM : Expérimentation « biosimilaires »**

- **2 projets d'initiative MSS/CNAM co-construits avec les acteurs suite à AMI : PEPS et IPEP (+ EDS : publication imminente)**

- **3 expérimentations préexistantes réintégrées au dispositif : Paerpa, mission retrouve ton cap, écoute-moi**

- **A venir (d'ici fin septembre) : 16 projets (9 régionaux/7 nationaux)**



ANNEXE

● **Expérimentations à l'initiative des acteurs**

- **Suivi intensif commun des Accidents Vasculaires Cérébraux et des Infarctus du Myocarde par des infirmières, médecins et pharmaciens, hospitaliers et libéraux, dans le GHT 21-52 – site ARS BFC**
- **Amélioration de la santé d'un patient souffrant d'obésité – site ARS BFC**
- **Service de soins bucco-dentaires mobile à destination des résidents d'EHPAD dans le Puy-de-Dôme, <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/experimenter-et-innover-pour-mieux-soigner>**
- **Consultations santé migrants : développement de l'interprétariat professionnel en médecine (Réseau Louis Guilloux), <https://www.bretagne.ars.sante.fr/l'article-51-experimenter-des-organisations-innovantes>**
- **Parcours de soins coordonné des enfants et adolescents protégés**
 - L'expérimentation porte sur un parcours de soins coordonné pour les enfants et les adolescents protégés, incluant une prise en charge somatique et en santé mentale précoce, reposant sur la création d'un forfait annuel par enfant ou adolescent pris en charge à 100 % par la sécurité sociale.
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038625874&categorieLien=id>
- **Accompagnement et la prévention bucco-dentaire des personnes vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées**
 - L'expérimentation porte sur un programme d'accompagnement et de prévention au quotidien de la santé orale des personnes dépendantes vivant en établissement médico-social (« EHPAD »)
 - <https://www.legifrance.go.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038624314&categorieLien=id>

● **Prise en charge par télésurveillance du diabète gestationnel**

- L'objet de cette expérimentation est d'inclure la télésurveillance médicale dans la prise en charge spécialisée du diabète gestationnel et de proposer une rémunération forfaitaire par patiente et par grossesse comprenant l'ensemble des actes et outils nécessaires au suivi du diabète gestationnel, dans le but d'améliorer la qualité des soins tout en testant un nouveau modèle de financement.
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038625906&categorieLien=id>

● **Simplification du parcours de soins hépatite C dans les populations à risque (projet « DEPIST'C PHARMA**

- L'expérimentation porte sur un dépistage de proximité de l'hépatite C par test rapide TROD à l'intérieur des pharmacies d'officine, à l'intention de personnes identifiées par un court questionnaire sur l'existence d'un ou plusieurs facteurs de risque.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038704587>

● **Simplification du parcours de soins hépatite C dans les populations vulnérables (stratégie « test and treat »)**

- L'objectif de l'expérimentation est d'étendre l'accès direct du diagnostic au traitement de l'hépatite C des populations vulnérables à l'ensemble du territoire du GHT Aude Pyrénées afin de tendre à un dépistage et un traitement effectif de l'ensemble des personnes vulnérables atteintes par le virus de l'hépatite C, en collaboration avec les professionnels de santé et du secteur médico-social de proximité.
- https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C11C78C432981E85FEAFF4DD1F525DB2.tplgfr21s_1?cidTexte=JORFTEXT000038716049&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038715913

● **PEPS et IPEP**

- https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A547A64559AAD7B763AC473FA8C3A411.tplgfr44s_1?cidTexte=JORFTEXT000038716007&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038715913
- https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3565DB67298EB7274B4BB6BB3F36AAB9.tplgfr44s_1?cidTexte=JORFTEXT000038716016&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038715913